



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

moyens de paiement

Question écrite n° 49656

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les moyens de paiement utilisés dans les trésoreries. Alors que les banques encouragent leurs clients à utiliser la carte bancaire, il n'est pas possible de payer ses impôts dans les trésoreries par ce moyen puisque les trésoreries ne sont pas équipées pour recevoir ce type de paiement. Il souhaiterait savoir si l'équipement des trésoreries est prévu.

Texte de la réponse

Le Trésor public mène actuellement une politique active d'amélioration des moyens de paiement de l'impôt permettant aux contribuables de ne pas avoir à se déplacer et de régler leurs impôts dans les conditions optimales de sécurité des transactions financières en ligne. Ce niveau de service rendu à l'utilisateur est l'un des objectifs majeurs du programme « Bercy ensemble ». Les améliorations mises en oeuvre visent à encourager le paiement par prélèvement mensuel (report de la date des prélèvements du 8 au 15 du mois), le prélèvement à la date limite de paiement (prélèvement cinq jours après la date limite de paiement, adhésion possible par Internet jusqu'à la date limite de paiement à minuit) ou le paiement direct en ligne (paiement possible jusqu'à la date limite de paiement à minuit). Les usagers qui utilisent l'un de ces moyens de paiement et qui procèdent la même année à la déclaration de leurs revenus par internet bénéficient d'une réduction d'impôt de dix euros (dans le projet de la loi de finances pour 2005, il est proposé de porter cette réduction de dix à vingt euros). Cette disposition s'applique à titre expérimental aux impositions des revenus perçus en 2004, 2005 et 2006. L'équipement en terminaux de paiement devrait donc rester cantonné aux seuls postes comptables spécialisés dans le recouvrement des amendes, étant entendu que celles qui sont constatées par un radar automatique peuvent être payées par internet ou par téléphone.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49656

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8252

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 10011